



www.switzerland-family-office.com/fr/family-office/honoraires.html

Coûts relatifs aux services de family office

Le coût lié à l'exploitation d'un single-family office peut aisément atteindre USD 1 million par an. A l'heure actuelle, la plupart des familles fortunées font appel à un multi-family office afin de minimiser les coûts.

Coût d'un single-family office

L'exploitation d'un single-family office requiert des moyens financiers considérables compte tenu des coûts associés au fait de disposer d'une petite équipe – composée d'un juriste, d'un spécialiste en investissement, d'un conseiller fiscal, d'un comptable et d'un assistant – travaillant uniquement pour vous et votre famille. Or, une telle équipe, que vous devez d'ailleurs vous-même recruter, constitue dans la plupart des cas le minimum nécessaire à la gestion d'un single-family office digne de ce nom. De plus, dans le cas d'un single-family office, l'intégralité du risque opérationnel et tous les coûts supplémentaires sont également assumés par la famille. Hormis quelques rares exceptions, les familles disposant d'un patrimoine global inférieur à USD 300 millions ne peuvent généralement pas créer leur propre family office.

Honoraires d'un multi-family office

Etant donné le coût élevé des services de family office, la plupart des familles fortunées font de nos jours appel à un multi-family office. En effet, un multi-family office est moins onéreux et offre à la famille un accès immédiat à des professionnels expérimentés. Elle profite ainsi de l'expérience et des compétences que ces spécialistes ont accumulées au service d'autres familles. En revanche, contrairement au cas d'un single-family office, la famille ne contrôle pas les employés et ne bénéficie pas de l'exclusivité des services.

Modèles d'honoraires

Les multi-family offices peuvent utiliser différents modèles pour les honoraires liés à leurs services. Il peut s'agir d'un forfait (horaire) appliqué aux prestations fournies, ou d'un pourcentage des actifs sous gestion, ces deux modèles étant les plus courants. Et il est également possible de les combiner.

Honoraires d'un family office sous forme de forfait

Si un forfait est appliqué, il consistera principalement en un montant fixe minimum qui sera fonction du temps consacré à l'ensemble des services nécessaires à la gestion de votre patrimoine familial. Comme indiqué précédemment en référence au coût d'un single-

family office, le nombre important de professionnels impliqués fait que les coûts augmentent rapidement. Ainsi, dès lors qu'un family office s'occupe de plusieurs familles, les honoraires fixes sont naturellement partagés entre elles.

En principe, le calcul des honoraires en fonction du nombre d'heures consacrées à la prestation des services constitue le modèle le plus objectif et le plus transparent. Les honoraires des conseillers externes viendront s'ajouter au forfait appliqué aux services du family office. Lors de la sélection d'un family office en Suisse, il est donc important de déterminer si les services sont proposés en interne ou par le biais d'un réseau externe de spécialistes. En effet, dans le cas d'un recours fréquent à des spécialistes externes, les coûts peuvent fortement augmenter.

Honoraires d'un family office sous forme de pourcentage

Les honoraires d'un family office peuvent également prendre la forme d'un pourcentage des actifs sous gestion. En général, plus le montant des actifs est important, plus le pourcentage est réduit. Les honoraires des conseillers et des spécialistes externes viennent s'ajouter à ceux des services fournis par le family office. Il est fréquent qu'un montant minimum soit appliqué indépendamment du pourcentage des actifs versé au family office en rémunération de ses services.

Sachant qu'un family office entretient généralement des relations privilégiées avec un grand nombre de banques privées, il sera souvent en mesure de négocier des droits de garde inférieurs à ceux facturés par votre banque actuelle. En conséquence, les services d'un multi-family office peuvent se révéler moins onéreux qu'attendu. En revanche, vous devez également tenir compte du fait que, dans la plupart des cas, vous n'aurez pas intérêt financièrement à faire appel à un multi-family office si votre patrimoine global est inférieur à USD 30 millions.

Si le choix d'un family office en Suisse ne saurait être fondé uniquement sur le montant des honoraires appliqués, cet élément constitue néanmoins un aspect important à prendre en compte. En définitive toutefois, l'essentiel est que vous soyez rassuré de savoir que la gestion de votre patrimoine est entre les mains de professionnels compétents et dignes de confiance.

Nous serons heureux de vous aider à choisir un family office en Suisse idéalement adapté à votre situation et dont le modèle d'honoraires répond le mieux à vos attentes.